

2017-3626
2017-09-05

**ADAMA
X-Act**

Concentré Émulsifiable

Adjuvant

POUR USAGE AVEC L'HERBICIDE DE POSTLEVÉE Arrow 240 EC

AGRICOLE

GARANTIE : Surfactant d'ester phosphorique.....30 %
Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 28225
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
DANGER-IRRITANT POUR LES YEUX
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 9 LITRES

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Ave
Winnipeg MB R3B 0S1
1-855-264-6262

REMARQUE : ADAMA X-ACT ne doit être utilisé que dans un mélange en réservoir avec l'herbicide de postlevée Arrow 240 EC pour supprimer les mauvaises herbes graminées, les céréales spontanées et le chiendent dans le canola, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche), les fèves de soya, le semis de luzerne, les tournesols et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs). Il faut utiliser **ADAMA X-ACT** à raison de 0,5 % vol/vol – 1,0 % vol/vol avec la dose recommandée d'Arrow 240 EC tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.

PRÉCAUTIONS :

AVERTISSEMENT : Cause une irritation de la peau et des muqueuses. **ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU.** Gravement irritant pour les yeux. **ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX.** Agent sensibilisant potentiel de la peau.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut porter des lunettes à coques, un écran facial et des gants lors de la manipulation, du mélange et du chargement. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond les mains et toute autre région de la peau exposée après l'utilisation. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Éviter de contaminer les étangs, cours d'eau, rivières et autres sources d'eau. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Peut être entreposé à n'importe quelle température.

ÉLIMINATION :

Élimination des contenants recyclables : Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.